

Objet: TR: Projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers

-----Message d'origine-----

De: Yvon Morin [mailto:Yvon.Morin@PWGSC.GC.CA]

Date: 25 juillet, 2003 13:32

À: monique.gelinas@bape.gouv.qc.ca

Objet: RE: Projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers

Théoriquement, il y a ajout d'une vanne à l'installation combinée (TPSGC et La Régionale) ce qui augmente la capacité d'évacuation et réduit donc le niveau maximum atteint lors de la crue maximum probable. De quelle valeur, l'élévation sera-t-elle réduite? Nous ne le saurons pas tant qu'une étude n'aura pas été conduite. Cependant considérant qu'il s'agit d'un ajout d'environ 5% de capacité, la différence ne sera pas très grande.

Il y a aussi la façon dont la nouvelle installation sera opérée (opération locale ou à distance) qui influera sur la décision d'incorporer ou non cette vanne additionnelle dans le calcul. Comme il n'y a eu aucune discussion sur les modalités d'opération de la nouvelle centrale et que nous avons très peu d'information technique sur celle-ci, je dois présentement assumer qu'il n'y a pas de changement dans la capacité de notre barrage.

TPSGC est anxieuse de procéder à la négociation sur les modalités d'opération. Notre mandat est de fournir un niveau minimum de navigation durant les mois d'été et de participer à l'effort de contrôle des crues printanières. Celui de la Régionale est de produire autant d'électricité que possible. Il est donc évident qu'il y a une certaine opposition entre les deux mandats d'où l'importance de procéder rapidement à des négociations sur les modalités d'opération.

J'espère que ceci répond à votre question. Si vous désirez plus de précision n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Yvon Morin